

Euthanasie, le grand débat - 1/1

En ce moment, le débat sur l'euthanasie fait rage. Venez découvrir les vraies raisons de ce débat et pourquoi un accord n'a pas encore été trouvé. Venez également poster des commentaires pour exprimer vos sentiments sur le sujet...

En France, si l'euthanasie est totalement illégale, personne ne conteste son existence, même si l'aveu est fait à demi-mot. Selon l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité), qui combat pour une dépénalisation de l'euthanasie, quasiment 2000 sont dus chaque année à des actes volontaires de médecins, dont plus de la moitié dans les services de réanimation. De son côté, le corps médical tempère le débat : la pratique existe, certes, mais sa fréquence est très inférieure aux chiffres avancés par certaines associations...

Il y a quelques mois, Jean-François Mattei, le ministre de la Santé, avait réaffirmé son opposition à l'euthanasie, qui constitue selon lui "la mauvaise réponse à des questions de souffrance, de solitude et d'abandon", ajoutant : "Je ne crois pas que l'on puisse aujourd'hui écrire dans un texte de loi qu'un homme serait autorisé à donner la mort à un autre homme". Du côté de la société civile, la légitimité de l'euthanasie semble de moins en moins diviser, à condition que le cas soit clair. L'envoi, en décembre dernier par Vincent Humbert, d'une supplique au président Jacques Chirac pour qu'on le laisse mourir a ému les Français : ils étaient 90%, selon un sondage, à estimer que la loi devrait "autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables, si elles le demandent".

A la suite de l'affaire Christine Malèvre, Bernard Kouchner, ministre de la Santé en exercice à l'époque, s'était efforcé de clarifier le débat, notamment en renforçant la lutte contre la douleur et en multipliant la création de services de soins palliatifs. En avril 2002, il avait tenté de faire admettre quelques "critères" de choix, susceptibles d'aider les médecins à prendre une décision face à des patients dont les souffrances seraient devenues "insupportables et incurables", à condition évidemment que ces derniers en aient fait la demande. Cette chartre aurait fait du médecin l'acteur principal des "interruptions de vie". Présentée entre les deux tours des élections législatives, elle n'a pas été suivie d'effet.

Je vous propose de laisser vos idées dans des commentaires.

Au revoir